

À LA UNE

ÉLECTRIFICATION DE L'INDUSTRIE : UN PLAFOND DE VERRE À 37 %

37 % Le taux d'électrification de l'industrie française n'augmente plus. Stabilisé autour de 37 %, soit environ 97 TWh par an, il contraste avec une production électrique redevenue abondante : 90 TWh exportés en 2025 et environ 30 TWh de modulation à la baisse du parc nucléaire.

Pour **Raphaël Schellenberger, député**, dont le rapport a été remis au Premier ministre le 20 juillet dernier, le frein n'est plus l'électricité mais la décision d'investissement industriel. Ses **29 recommandations** visent d'abord l'« industrie diffuse » (agroalimentaire, papier, textile, chimie fine, matériaux, séchage) où des solutions standardisables (chaudières électriques en relève de chaudières gaz, PAC industrielles, compression mécanique de vapeur, fours électriques) permettent une électrification partielle rapide.

Deux piliers structurent le rapport. **Le premier est financier : un fonds de garantie créé avec Bpifrance**, doté de 20 à 50 M€ et ouvert aux tiers-financeurs, couvrirait le risque de défaut des industriels dans les opérations d'électrification financées ou exploitées par un tiers ; le bénéfice d'un taux d'accise réduit serait ouvert dès l'engagement du mouvement d'électrification, et non à son terme. **Le second porte sur l'accès au réseau**, présenté comme la véritable ressource rare : passage du « premier arrivé, premier servi » au « premier prêt, premier servi » assorti de critères de maturité et d'intérêt général, priorité nationale de réalisation pour les raccordements en soutirage, cartographie distinguant zones saturées en injection et zones contraintes en soutirage, intégration des consommations industrielles aux S3REnR, mutualisation de certains coûts de renforcement du réseau de distribution, extension de l'abattement de Turpe aux sites raccordés en distribution et taux de réfaction porté jusqu'à 80 % lorsque l'électrification d'un procédé existant impose un renforcement de réseau.

Les mesures fiscales et budgétaires ont vocation à rejoindre le PLF 2027 ; les dispositions tarifaires (Turpe, réfaction) feraient l'objet d'une proposition de loi à la rentrée, la mutualisation des coûts de renforcement étant rattachée au projet de loi transports en préparation. Aucun calendrier législatif n'est arrêté.

Sources : News Tank Énergies, 22/07/2026 · Contexte, 23/07/2026. — Document ressource : [rapport sur l'identification et la levée des freins à l'électrification de l'industrie](#)

SOCIAL — FORMATION — ATTRACTIVITÉ

TEXTE ADOPTÉ

DUERP : amende administrative jusqu'à 4 000 € par salarié

La **loi du 25 juin 2026** relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales autorise l'inspecteur du travail à infliger une amende administrative pouvant atteindre 4 000 € par salarié en cas d'absence ou de défaut de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels. Jusqu'ici, seule existait une sanction pénale (1 500 € pour une personne physique, 7 500 € pour une personne morale), le plus souvent prononcée à la suite d'un accident du travail. Le montant sera modulé selon la taille, les efforts et la trésorerie de l'entreprise. Pour rappel : le DUERP est obligatoire dès le premier salarié, mise à jour annuelle à partir de 11 salariés.

Source : Le Moniteur, 15/07/2026.

EN PROJET

Branche AT-MP : 800 M€ d'économies recherchées dès 2027

Le **ministère du Travail** a demandé aux partenaires sociaux des propositions permettant de dégager 800 M€ d'économies dès 2027 sur la branche accidents du travail — maladies professionnelles. Quatre pistes, évaluées à environ 250 M€ chacune, ont reçu une réponse commune des organisations représentatives à l'exception de la CGT : abaissement du plafond des indemnités journalières à 1,8 SMIC ; fiscalisation de ces indemnités ; bascule du régime du secteur social et médico-social dans le régime général ; passage de la tarification du niveau de l'établissement à celui de l'entreprise. Déficit de la branche : 200 M€ en 2025, environ 1 Md€ en 2026, comptes dégradés au moins jusqu'en 2029.

Source : Les Échos, 28/07/2026.

DÉCLARATIONS

Apprentissage : crédits d'État annoncés préservés, financements des régions supprimés

Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail, a indiqué le 28 août que les crédits de l'apprentissage (aides aux entreprises et financement des CFA) seront préservés dans le budget 2027, pour un objectif de 800 000 apprentis, contre 846 700 contrats démarrés en 2025 (Dares) et 1,02 million d'apprentis en CFA fin 2025 (en recul de 2,8 % sur un an). **Régions de France** indique de son côté avoir été informée fin juillet de la non-reconduction des enveloppes régionales dédiées à l'apprentissage (268 M€ en 2025, 33 M€ en 2026, 0 € en 2027), et la formation des demandeurs d'emploi (673 M€ en 2025, 527 M€ en 2026, 0 € en 2027).

Sources : AEF info, 25-28/08/2026).

INDUSTRIE

TENDANCES · CONJONCTURE / MARCHÉS

ANNONCE

Crédit d'impôt industrie verte : prolongation de 3 ans et extension aux réseaux électriques

Roland Lescure, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé le 27 août, lors de la REF, l'**élargissement du crédit d'impôt industrie verte (C3IV)** aux réseaux électriques, au solaire thermique, à l'assemblage de batteries et aux aimants permanents, en complément des batteries, de l'éolien, du solaire et des pompes à chaleur. Le dispositif ouvre droit à **une déduction fiscale de 20 % à 40 % des investissements** et est prolongé jusqu'à fin 2028. D'après le bilan communiqué par Bercy : 73 projets sont soutenus pour 3,6 Mds€, générant près de 22 Mds€ d'investissements d'ici 2030 ; la prolongation vise environ 40 projets supplémentaires, 8 Mds€ d'investissements et 20 000 emplois directs, pour un coût estimé à 1,1 Md€. Une annonce qui fait écho aux demandes de la **Filière industrielle des entreprises des réseaux électriques (Fiere)** qui plaide en faveur de soutiens ciblés aux usines du secteur.

Sources : La Tribune, 24/08/2026 · Contexte, 28/08/2026.

RAPPORT

Effacements de consommation : la Cour des Comptes juge le soutien public inapproprié

Dans un rapport publié le 27 août, la Cour des comptes estime que le soutien financier public aux effacements, mis en place en 2018 pour un coût budgétaire de près de 430 M€ entre 2018 et 2025, a pu engendrer des rémunérations excessives et insuffisamment contrôlées, sans effet démontré sur le développement de nouvelles capacités. Ses **sept recommandations** portent notamment sur le recours aux seuls mécanismes de marché sauf insuffisance démontrée, le contrôle par la CRE des comportements d'offre des opérateurs, le renforcement des sanctions sur la fiabilité des capacités dans les mécanismes capacitaires et l'extension aux effacements de l'obligation de mise à disposition sur le mécanisme d'ajustement. Les soutiens pluriannuels engagés courent jusqu'en 2033.

Source : News Tank Énergies, 27/08/2026. — Document ressource : [Cour des comptes, « Les effacements de consommation d'électricité »](#)

EN BREF

- *L'indicateur du climat des affaires de l'Insee s'établit à 98 en août, en hausse pour le 3^{ème} mois consécutif. Il progresse de deux points dans l'industrie (103) et d'un point dans les services (100), reste stable dans le bâtiment à 96, niveau le plus faible des secteurs. Les Échos, 21/08/2026.*

BÂTIMENTS TERTIAIRES

TENDANCES · CONJONCTURE / MARCHÉS

EN PROJET

Programme Actee : prolongation d'un an soumise au Conseil supérieur de l'énergie

Un **projet d'arrêté** prolongeant jusqu'au 31 décembre 2027 le **programme Actee**, qui accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, sera examiné par le **Conseil supérieur de l'énergie** le 10 septembre 2026. La prolongation se fait à budget constant, soit 220 M€. **L'Association des Maires de France (AMF)** demandait une prolongation jusqu'en 2030 et la garantie de l'enveloppe de 315 M€ initialement prévue.

Source : Contexte, 31/08/2026.

DÉCISION BUDGÉTAIRE

Adaptation des écoles à la chaleur : l'enveloppe ramenée de 60 M€ à 16 M€

Annoncé le 26 juin par la Banque des Territoires et le programme Actee, puis porté à 60 M€ le 8 juillet, le plan d'adaptation climatique des bâtiments scolaires prévoyait 10 M€ pour le diagnostic de 2 500 écoles prioritaires et des travaux passifs, et 40 M€ pour 10 000 établissements supplémentaires. Actee indique avoir été informé fin juillet **d'une réduction du plan à 16 M€, les 40 M€ gelés devant être fléchés vers le plan d'électrification**. Le dispositif est recentré sur les diagnostics des 2 500 écoles prioritaires ; la Banque des Territoires rehausse sa contribution pour financer au moins 2 500 audits supplémentaires. 2 000 dossiers portant sur 4 000 écoles ont été déposés. EDF maintient 80 M€ annoncés pour l'achat d'appareils de refroidissement.

Sources : Politico, 02/09/2026 · Le Monde, 04/09/2026.

ÉTUDE

Data centers : des raccordements moins garantis pour raccorder plus vite

Dans **une étude** publiée le 18 août portant sur cinq marchés d'Europe du Nord-Ouest dont la France, **Boston Consulting Group** estime que la demande électrique mondiale des data centers pourrait atteindre **210 GW en 2030** contre 84 GW en 2025, alors qu'un data center se construit en 1 à 3 ans et une infrastructure de transport d'électricité en 5 à 15 ans. Le cabinet propose de généraliser les raccordements « non fermes », le gestionnaire de réseau pouvant réduire temporairement la puissance disponible

en contrepartie d'une mise sous tension avancée de 5-10 ans à 2-4 ans. Un tel effacement, s'il portait sur 50 % de la puissance pendant 30 % de l'année, laisserait jusqu'à 8 % de la demande de calcul non satisfaite : BCG préconise de compléter par le déplacement des charges différables (entraînement, fine-tuning, inférence asynchrone) et par des moyens de production et de stockage sur site. Files d'attente de raccordement citées, tous projets confondus : 716 GW au Royaume-Uni, 296 GW en Allemagne, 72 GW aux Pays-Bas, 62 GW en France. Le cabinet recommande aux pouvoirs publics une stratégie nationale d'implantation vers les zones disposant de capacités, et aux gestionnaires de réseau de faire du raccordement non ferme une offre standard.

Source : L'Usine Digitale, 18/08/2026. — Document ressource : [BCG, « Powering AI through grid-positive data centers »](#)

EN PROJET · EUROPE

Espagne : l'accès au réseau des data centers conditionné à des critères énergétiques et de souveraineté

Un **projet de décret royal** mis en consultation publique vise les data centers dont la puissance d'accès au réseau atteint 1 MW : couverture d'au moins 80 % de la consommation par des renouvelables vérifiée heure par heure, principe d'additionnalité imposant un mégawatt de capacité renouvelable installé dans les 18 mois précédant la mise en service, PUE maximal de 1,15 et WUE maximal de 0,1, déclaration annuelle des données d'efficacité dès 500 kW, établissement de l'exploitant dans l'Union et maintien des données dans l'UE. Le respect de ces exigences conditionnera l'accès au réseau, **avec pénalités et perte possible des droits de raccordement**. Les projets en cours d'instruction disposeront de six mois pour se conformer, trois mois pour ceux en attente d'un concours d'accès.

Source : L'Usine Digitale, 28/08/2026.

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

TENDANCES · CONJONCTURE / MARCHÉS

TEXTE ADOPTÉ

Plans de développement des réseaux publics de distribution : le décret du 20 août fixe le contenu

Le **décret n° 2026-805 du 20 août 2026** (JO du 21 août), précise le contenu et les modalités d'adoption d'un plan de développement de réseau. Celui-ci doit comporter un **état des lieux technique** du réseau, une **évaluation quantitative des évolutions du système électrique** selon plusieurs scénarios à 5 et 10 ans, des **trajectoires d'investissements annuelles à 5 et 10 ans** incluant celles sous maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes, et une **présentation des enjeux industriels**, notamment les **approvisionnements en matériels**. Il doit être cohérent avec les conférences départementales, le schéma décennal de RTE, les S3REnR, la PPE et la SNBC, puis être soumis à consultation avant transmission au comité du système de distribution publique d'électricité, à la CRE et au ministre. La CRE dispose de 4 mois pour demander des modifications et peut imposer une nouvelle consultation. Sont concernés Enedis et les entreprises locales de distribution desservant plus de 100 000 clients ; Enedis prépare une version conforme pour fin 2026 ou début 2027, après un document préliminaire publié en 2023 projetant 96 Md€ d'investissements d'ici 2040.

Sources : Actu-Environnement, 25/08/2026 · Contexte, 24/08/2026. — Document ressource : [décret n° 2026-805 du 20/08/2026, extrait du JO authentifié](#)

BILAN

Enedis : 6,6 GW d'EnR raccordés en 2025, 10,4 % du réseau saturé

Le **bilan des raccordements 2025** publié fin juillet fait état de 584 000 opérations de raccordement et de mise en service et de 6,6 GW d'énergies renouvelables raccordés, contre 3,6 GW en 2022. Les raccordements supérieurs à 36 kVA passent de 13 614 à 16 662, les segments inférieurs reculant de 234 162 à 171 080. Les points de recharge de véhicules électriques progressent de 2 %, avec 100 % des aires d'autoroutes et 15 800 résidences collectives raccordées. Le délai moyen atteint 331 jours pour les grands producteurs et 110 jours pour la recharge en collectif, le volume d'activité ayant doublé entre 2023 et 2025. La cartographie publiée mi-juillet par Enedis et RTE indique que 10,4 % du réseau est saturé pour au moins 5 ans ; la révision des S3REnR est engagée.

Source : Actu-Environnement, 20/08/2026. — Document ressource : [Enedis, rapport annuel sur les raccordements 2025](#)

ÉTUDE

UE/FR - Canicules : 9 TWh de pertes nucléaires en France, le solaire à 25 % du mix européen

La **Commission européenne** a réuni le 19 août le groupe de coordination pour l'électricité sur la situation de l'Europe centrale et du Sud-Est, la Roumanie ayant arrêté les 2 réacteurs de Cernavoda faute de débit du Danube. Si des **réductions de production** ont été enregistrées en Italie, Serbie, Pologne, au Royaume-Uni, en France, en Hongrie et en Suisse, **la sécurité d'approvisionnement a été assurée**. En France, 6 réacteurs étaient à l'arrêt mi-août, dont 3 à Gravelines en raison de méduses dans les stations de pompage ; les pertes de production nucléaire sont estimées à 9 TWh sur l'été, et jusqu'à 29 GW de capacités étaient indisponibles le 12 juillet, toutes causes confondues. Selon **Ember**, la consommation quotidienne française a excédé de 14 % le 27 juin celle de la semaine de référence, les pics instantanés progressant de 9 % ; **le solaire a produit 52 TWh en juin et 55 TWh en juillet, soit 25 % du mix électrique de l'UE**. Le think tank relève également la baisse de capacité des lignes aériennes par forte température et la surchauffe d'un transformateur en Bretagne ayant privé jusqu'à 120 000 foyers d'alimentation en juin.

Sources : Actu-Environnement, 20/08/2026 · Connaissance des Énergies, 18/08/2026. — Document ressource : [Ember, « Solar helps Europe's grid withstand extreme heat »](#)

SÉCURITÉ

UE/FR - Sabotages et cyberattaques : un exercice national « black-out généralisé » prévu en 2027

Le **Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale** prépare pour 2027 un exercice de gestion de crise associant ministères, collectivités et préfetures, assorti d'un inventaire classé des menaces et vulnérabilités du réseau. L'**ANSSI** qualifie la menace de particulièrement intense et indique recevoir de nombreux signalements de cyberattaques visant de petits sites de production hydraulique, solaire ou éolien. La **directive NIS 2** reste en cours de transposition en France. La sécurité physique des installations figure dans le paquet réseaux en cours d'examen à Bruxelles, avec un financement ciblé envisagé pour la protection et la réhabilitation des installations critiques ; la Commission étudie l'exclusion des financements européens pour les projets intégrant des onduleurs de pays considérés à risque. **Michel Gioria, directeur général du SERCE**, souligne dans l'article que chaque installation photovoltaïque, éolienne ou batterie constitue autant de portes d'entrée possibles vers le réseau et ses gestionnaires.

Source : Le Monde, 02/09/2026.

EN PROJET

Bus et cars électriques : révision de la bonification CEE de la fiche TRA-EQ-128

Un **projet d'arrêté** est soumis à consultation publique du 27 août au 17 septembre 2026. Les coefficients de bonification atteindraient au 1^{er} janvier 2027 x6 pour les autocars, x5 pour les autobus en agglomération de 250 000 habitants ou moins et x4 pour les autres, ces deux derniers niveaux s'appliquant aux autobus dès le 1^{er} octobre 2026. Une condition de localisation est introduite : les sites de fabrication du véhicule — ou, en retrofit, de conception, production et installation du kit — devront être situés dans l'Espace économique européen et figurer sur une liste publiée, les constructeurs étant invités à déclarer leurs types-variantes auprès de l'ADEME dès septembre-octobre 2026. Calendrier : 1^{er} octobre 2026 pour les autobus neufs, 1^{er} novembre pour le retrofit d'autobus, 1^{er} janvier 2027 pour les autocars, avec régime transitoire pour les opérations engagées.

Source : consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr. — Document ressource : [projet d'arrêté modifiant les niveaux de bonification de la fiche TRA-EQ-128](#)

EN BREF

- **Fos-sur-Mer.** Un **arrêté** du 16 juillet 2026, pris en application de la loi d'accélération des énergies renouvelables, dispense d'évaluation environnementale les travaux d'arrivée de la ligne aérienne à très haute tension dans la zone industrialo-portuaire (400 000 volts entre les postes de Minéralier et Feuillane, 225 000 volts entre Minéralier et Darse). Gain annoncé de 9 mois, pour une mise en service prévue en janvier 2029. Contexte, 20/07/2026.
- **Morbihan.** Morbihan Énergies déploie avec Avob, Energy Pool et Survoltage la modulation des consommations des bâtiments publics du département : 60 sites équipés, objectif de 100, protocole standardisé s'appuyant sur les GTB existantes, sept unités de stockage de 100 kW / 500 kWh déjà installées et intégration à venir des bornes de recharge. La Gazette des communes, 27/08/2026.
- **Grand Paris Express.** La **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** a annoncé le 2 septembre une enveloppe de 3 Mds€ pour la ligne 15 Ouest, dont une première tranche de 500 M€ signée le 30 juillet, portant à 6,5 Md€ ses prêts sur la ligne 15. La Société des grands projets indique que près de 90 % du financement du Grand Paris Express est sécurisé. Le Moniteur, 03/09/2026.

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT

TENDANCES · CONJONCTURE / MARCHÉS

COMMUNICATION EUROPÉENNE

Plan d'action de l'Union européenne pour l'électrification : objectif indicatif de 46 % en 2040

Présenté le 17 juillet, le plan prévoit que la Commission évalue d'ici fin 2026 la pertinence d'un objectif indicatif de **46 % d'électricité dans la consommation finale d'énergie en 2040**, contre 23 % aujourd'hui, dans le cadre du paquet Union de l'énergie post-2030 — avec à la clé une **réduction annoncée de 260 Md€ par an des importations de combustibles fossiles**. Objectifs d'usages : 400 000 camions zéro émission et 4 millions de pompes à chaleur installées chaque année d'ici 2030, contre 2,4 millions aujourd'hui. Pour l'industrie : cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE) révisé ; Banque de décarbonation industrielle ; 30 Mds€ du Booster d'investissement SEQE ; 2^{ème} enchère de chaleur industrielle via le Fonds d'innovation ; feuilles de route sectorielles ; réduction des tarifs de réseau et des taxes. Pour les transports : révision de la Directive sur les véhicules propres ; soutien aux infrastructures de recharge pour poids lourds ; objectif de 40 % de camions électriques en 2040. Pour les bâtiments : mécanisme de marché envisagé pour la chaleur propre et plan d'action froid et chaleur. Côté système, une proposition législative révisé les tarifs de réseau ; un nouveau code de réseau et la révision des codes existants sont attendus d'ici fin 2026 pour la réponse de la demande, le stockage, la géothermie, les véhicules électriques et les pompes à chaleur, avec des **exigences vehicle-to-grid** pour le marché intérieur à partir de 2030 et un **système de notation des centres de données**.

Sources : Actu-Environnement, 20/07/2026 · News Tank Énergies, 17/07/2026. — Document ressource : [Commission européenne, communication « Electrification Action Plan »](#)

ÉTUDE

Électrification du système énergétique français : +41 à +46 TWh de consommation finale d'ici 2030

Le scénario de référence retenu porte la consommation finale d'électricité d'environ 424 TWh en 2025 à 465-470 TWh en 2030. Répartition : **centres de données** +24 TWh (de 8 à 32 TWh, capacité informatique de 1,1 à 4,5 GW), **bâtiments** +12 TWh avec 2 à 3 millions de pompes à chaleur, **transports** +8 TWh avec plus de 13 millions de véhicules électriques, **industrie** +6 TWh, **secteur de l'énergie** +1 TWh porté par l'électrolyse. Environ 30 GW de capacités de raccordement sont déjà réservées auprès de RTE, dont environ 6 GW pour l'industrie et 10 GW pour l'hydrogène, alors que l'expérience européenne suggère qu'un tiers des

capacités réservées ne sont pas livrées dans les délais initiaux. Les délais de raccordement peuvent atteindre 5 à 7 ans en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La France vise 6,5 GW d'électrolyseurs en 2030 pour environ 500 MW opérationnels début 2026.

Source : McKinsey, 15/07/2026. — Document ressource : [« Électrification du système énergétique français : sommes-nous au point d'inflexion ? »](#)

EN BREF

- **Certificats d'économies d'énergie.** Un arrêté soumis au Conseil supérieur de l'énergie du 10 septembre prévoit la **suppression de 18 fiches « fossiles » et de 9 fiches non actives**, représentant 5,6 TWhc engagés en 2025, afin de ne plus inciter à l'installation ou au maintien d'équipements fonctionnant aux énergies fossiles. [Contexte, 31/08/2026](#).
- **CRE.** Le régulateur présentera le 9 septembre, à la suite d'une autosaisine, **une étude** dressant le bilan économique du système électrique en France métropolitaine : coût de l'électricité de la production aux réseaux et répartition de cette charge. [Contexte, 28/08/2026](#).
- **Marché carbone.** En réaction à la proposition de révision du SEQE, **l'Union française de l'électricité** appelle à un prix plancher du carbone fixé initialement à 60 € par tonne de CO₂, au maintien des quotas comme seule unité de conformité et à une mise en œuvre de la banque de décarbonation industrielle dès 2028. [Contexte, 04/09/2026](#).

ÉCONOMIE

ENTRÉE EN VIGUEUR

Commande publique : nouvelles obligations de verdissement applicables depuis le 21 août

Les dernières dispositions du décret du 2 mai 2022, pris en application de l'article 35 de la loi Climat et résilience, sont entrées en vigueur le 21 août 2026. Elles suppriment la possibilité de fonder les critères d'attribution d'un marché public uniquement sur le prix, un critère environnemental devant être intégré. Elles imposent aux concessionnaires d'un service public de décrire, dans le rapport annuel remis à l'autorité concédante, les mesures prises pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique. Pour les contrats de concession, la **Direction des Affaires Juridiques (DAJ)** de Bercy indique que les autorités concédantes doivent désormais intégrer un critère d'attribution environnemental, une clause de condition d'exécution environnementale et, au-delà des seuils européens, une clause de condition d'exécution sociale ou relative à l'emploi. **Un guide pratique** accompagne cette entrée en vigueur.

Source : Actu-Environnement, 03/09/2026.

ÉTUDE

Bilan Trendeo : data centers et énergie concentrent 76 % des investissements annoncés au premier semestre

Les investissements annoncés en France atteignent 209,6 Mds€ au 1^{er} semestre 2026, dont **76 % pour les data centers et l'énergie**. Les créations d'emplois annoncées reculent à 57 521, contre 62 703 un an plus tôt et 74 360 en moyenne depuis 2009. L'industrie affiche 5 538 créations, portée par la défense (+5 892) ; l'énergie et les déchets enregistrent +1 440, au-dessus de leur moyenne, sous l'effet d'EDF (+610) et d'Orano (+350). Le solde des usines s'établit à -40, avec 51 ouvertures pour 91 fermetures, plus faible nombre d'ouvertures observé sur un 1^{er} semestre depuis 2009, le déficit provenant d'un tarissement des annonces de créations. Trendeo publie un premier classement régional croisant poids sur 15 ans et dynamique sur 18 mois (en emplois nets) : en tête du podium figure l'Occitanie, suivie des Hauts-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et en 4^{ème} position l'Île-de-France.

Sources : Banque des Territoires / Localtis, 31/08/2026 · bilan Trendeo du 24/08/2026.

RAPPORT PARLEMENTAIRE

Fiscalité des entreprises : un rapport sénatorial préconise la suppression de la surtaxe d'IS et des impôts de production

Présentées le 3 septembre, les conclusions d'une mission sénatoriale chiffrent les prélèvements obligatoires sur les entreprises à 424,5 Md€ en 2025, impôts et cotisations sociales réunis. Le rapport relève que la surtaxe dite exceptionnelle sur les grandes entreprises porte en pratique le taux d'imposition des bénéfices à 36,1 % et en recommande la suppression. Il pointe le niveau des impôts de production, 4,9 % contre 1 % en Allemagne, et propose de poursuivre la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 3 Md€) et de mettre fin à la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S, 5,4 Md€). Autres préconisations : allègements de charges patronales portés jusqu'à 3,5 SMIC, réduction partielle des aides aux entreprises estimées à 112 Md€, et adoption d'une loi de programmation pluriannuelle s'imposant aux lois de finances annuelles.

Source : Le Figaro, 03/09/2026. — Document ressource : [rapport de la mission sénatoriale sur les prélèvements obligatoires des entreprises](#)

EN BREF

- **Rentrée du Medef.** Lors de la REF des 26 et 27 août, **Roland Lescure** a annoncé le maintien en 2027 de la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises et la préservation du Pacte Dutreil et du crédit d'impôt recherche. Les intentions d'embauche de cadres sont au plus bas depuis novembre 2020 au troisième trimestre 2026 selon l'Apec. *Le Figaro*, 27/08/2026.
- **Europe.** **Mario Draghi** et **Patrick Collison** lancent le Groupe du Rhin, structure indépendante visant à transformer les constats du rapport Draghi de 2024 sur la compétitivité européenne en réformes, sous la direction exécutive de **Luis Garicano**. *La Tribune*, 28/08/2026.
- **Collectivités.** Selon La Banque postale, les dépenses de fonctionnement des départements ont progressé de 1,5 % à champ constant en 2025 et l'épargne brute hors cessions de près de 23 %, portée par un rebond des droits de mutation. Dix départements affichaient une épargne nette négative. *Banque des Territoires / Localtis*, 03/09/2026.

